

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1er DECEMBRE 2014

Règlement du cimetière

Modification de l'article 10 concernant les personnes ayant droit à une sépulture dans le cimetière de la commune et les termes de l'article 37.

Aliénation du Chemin Rural n° 71

Une enquête publique avec un commissaire enquêteur doit avoir lieu pour étudier la faisabilité du projet.

Restaurant « Le Pinocchio » : redevance d'occupation du domaine public

La redevance a été fixée 13 €/m².

Atelier communal et toilettes publiques : compteurs d'eau divisionnaires

Leur pose est indispensable pour différencier les coûts de l'assainissement et de la consommation. Les travaux seront réalisés par VEOLIA pour un montant de 1 375 € HT (1 650 € TTC).

Eclairage public Rue de l'Argonne : dispositif de branchement pour illuminations

Le SIDELC profitera des travaux pour faire installer, en usine, les prises sur 4 des 10 lampadaires. Chaque prise coûte 179 €, ce qui fait un total de 716 € HT, soit 859,20 € TTC.

Personnel communal

- *Titularisation de Madame BAPTISTA et de Monsieur BLASIUS* : Madame BAPTISTA sera titularisée à partir du 1^{er} février 2015 et Monsieur BLASIUS à partir du 1^{er} janvier 2015.
- *Avenant au contrat de Madame DENIAU* : suite à la réunion concernant le transport scolaire le 28 novembre dernier, et en accord avec la Société SIMPLON, le parcours a été revu à partir du 5 janvier 2015
 - plus court : 1 h au lieu de 1 h 30,
 - sécurisé : la route de Fougères sera empruntée dans l'autre sens pour plus de visibilité.

Madame DENIAU bénéficiera d'un temps plein à partir de janvier 2015 et accompagnera, à titre expérimental jusqu'en juin, les enfants dans le car les mardi et jeudi matin, le mercredi midi et tous les soirs. Si cette expérience est concluante, elle sera reconduite à partir de septembre, avec participation financière demandée aux familles.

Agglopolys : convention pour la gestion de mise en place d'une formation certiphyto 2015

D'une durée de 2 jours, elle est obligatoire et revient à 150 € par agent.

Ecole publique : participation spectacle Noël

Les deux écoles seront, le 19 décembre, à la salle des fêtes de Cour-Cheverny. Il revient à 3,15 € par enfant, soit un coût total de 220,50 € pour 70 enfants (goûter + spectacle).

Budget : décision modificative de la taxe aménagement de la Maison Santé Universitaire

Cette taxe est de 3 331 € + 666 €. La commune récupère la part communale.

Affaires diverses

Festival des Arts de la rue : décision modificative à faire en raison de dépenses moins élevées que prévues. La subvention du Leader est moins importante (12 382,45 €) ; l'autofinancement est donc de 1 269,43 €.

Arrêt de bus « Les Saules » : le Conseil Général ferme cet arrêt, trop dangereux. De plus, il n'y a plus d'élèves à cet endroit.

Prévention routière : La commune est candidate pour organiser avec la Préfecture une formation gratuite des seniors aux nouvelles règlementations par un moniteur d'auto-école bénévole. Une exposition sera organisée en avril 2015 à la salle des fêtes.

Une réflexion est en cours pour y associer le conseil des jeunes.

Voisins vigilants : quelques incidents sont survenus à Villavrain. Les gendarmes ont été prévenus. Une réunion est prévue avec les 5 référents et l'adjudant de la gendarmerie le 9 décembre à 19 h. Mme le Maire propose de nommer Fabrice GOUNY comme référent pour Villavrain. Une mise en place dans le bourg est également souhaitable.

Une baisse de 40 % des délits a été constatée grâce à cette méthode dans les secteurs qui ont mis en place ce dispositif.

Prochain Conseil Municipal le lundi 5 janvier 2015 à 19 h